

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 25 octobre 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de juillet 2005 sous la présidence de la Grèce (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité, en consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Adamantios Th. **Vassilakis**



**Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la Grèce (juillet 2005)**

Introduction

Le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé au mois de juillet 2005, sous la présidence de la Grèce. Il s'est penché sur un grand nombre de questions, notamment la Côte d'Ivoire, le Soudan, la République démocratique du Congo, le Moyen-Orient, l'Iraq et les menaces que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales.

Au cours du mois de juillet, le Conseil s'est réuni 14 fois en séance officielle et a tenu des consultations officieuses en 13 occasions. Il a adopté 7 résolutions et 10 déclarations du Président. Le Président a par ailleurs fait quatre déclarations à la presse au nom du Conseil. En outre, il a participé à la sixième Réunion de haut niveau entre le Secrétaire général de l'ONU et les chefs des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, tenue à New York les 25 et 26 juillet 2005, et y a fait une déclaration au nom du Conseil.

Le 5 juillet, le Président a tenu une conférence de presse sur le programme de travail du Conseil, après qu'il ait été adopté. Il a par ailleurs rencontré le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social, pour les informer des travaux du Conseil.

Au moyen du site Web qui était consacré à la présidence grecque du Conseil (<www.greeceun.org>), celle-ci a diffusé des informations, régulièrement mises à jour, sur le programme de travail et les activités du Conseil.

Afrique

République centrafricaine

Le 5 juillet, au cours de consultations officieuses, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Lamine Cissé, a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays et l'a informé de la situation telle qu'elle se présentait à l'issue des élections présidentielles et législatives tenues dans le pays le 8 mai 2005.

Le 22 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/35), dans laquelle il s'est félicité du bon déroulement des élections présidentielles et législatives et a invité le Gouvernement centrafricain, comme l'ensemble des forces politiques et sociales, à consolider le dialogue national et à assurer la réconciliation nationale.

Côte d'Ivoire

Le 6 juillet, à l'issue de consultations officieuses, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/28), qui faisait suite à la signature, le 29 juin à Pretoria, de la Déclaration sur la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria sur le processus de paix en Côte d'Ivoire et dans laquelle il a exigé de toutes les parties ivoiriennes qu'elles appliquent pleinement tous les engagements pris devant la médiation de l'Union africaine et qu'elles respectent scrupuleusement le calendrier agréé le 29 juin à Pretoria.

Le 26 juillet, au cours de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hedi Annabi, au sujet de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et notamment des combats qui ont eu lieu au nord d'Abidjan le 23 juillet. Le Sous-Secrétaire général était d'avis que le Conseil devrait faire pression sur toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de tout acte d'hostilité ainsi que de toute déclaration constituant une incitation à la violence.

République démocratique du Congo

Le 13 juillet, au cours de consultations officieuses, le Représentant spécial du Secrétaire général, William Lacy Swing, a informé le Conseil de l'évolution de la situation sur le terrain, insistant sur la nécessité d'expulser les groupes armés étrangers hors de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil se sont également penchés sur la question du budget nécessaire pour la préparation des élections, en se fondant sur les informations les plus récentes figurant dans le rapport du Secrétaire général. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/31) dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté le massacre de près d'une cinquantaine de personnes, survenu le 9 juillet, à Ntulu-Mamba, en République démocratique du Congo.

Le 28 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1616 (2005), dans laquelle il a décidé de reconduire jusqu'au 31 juillet 2006 les dispositions relatives à l'embargo sur les armes, telles qu'elles ont été arrêtées et modifiées par les résolutions 1493 (2003) et 1596 (2005), et prié le Secrétaire général de rétablir, pour une période expirant le 31 janvier 2006, le Groupe d'experts visé dans la résolution 1533 (2004).

Région des Grands Lacs

Le 13 juillet, au cours de consultations officieuses, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall, a informé les membres du Conseil de l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième Conférence sur la région des Grands Lacs, qui doit se tenir en novembre 2005.

Érythrée et Éthiopie

Le 11 juillet, au cours de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/400). De l'avis du Secrétaire général adjoint, l'impasse dans laquelle continue de se trouver l'ensemble du processus politique entre l'Érythrée et l'Éthiopie constitue une menace pour la stabilité militaire. Il a donc demandé au Conseil d'envisager

différentes solutions qui pourraient permettre de débloquer la situation. À l'issue des consultations, le Président a indiqué, dans une déclaration à la presse, que le Conseil était profondément préoccupé par l'absence de progrès dans l'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et a encouragé les deux parties à œuvrer ensemble à une complète normalisation de leurs relations.

Somalie

Le 14 juillet, au cours de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, François Lonseny Fall, sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2005/392) et sur l'évolution récente du processus politique. Le Représentant spécial a suggéré que l'on pourrait tenter de trouver une solution au blocage actuel du processus de paix en organisant une conférence de paix dans un État de la région. À la même séance, le Président du Comité créé en application de la résolution 751 (1992), M. Baja, Ambassadeur des Philippines, a fait une déclaration au Conseil de sécurité sur le rapport à mi-parcours du Groupe de contrôle sur la Somalie. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/32) dans laquelle il a demandé à tous les dirigeants somaliens de continuer d'œuvrer à la réconciliation, en menant un dialogue ouvert à toutes les parties et en recherchant le consensus. Les membres du Conseil ont par ailleurs pris note de la demande de l'Union africaine concernant une dérogation à l'embargo sur les armes en vue du déploiement éventuel d'une mission de soutien de la paix dans le pays.

Soudan

Le 14 juillet, dans une déclaration à la presse lue par le Président, les membres du Conseil se sont félicités de l'entrée en fonctions du Président du nouveau Gouvernement d'unité nationale au Soudan, le 9 juillet, ainsi que de la signature de la Déclaration de principe du 5 juillet 2005 concernant le conflit au Darfour.

Le 22 juillet, lors d'une séance publique, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Jan Pronk, sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2005/467) concernant la situation au Darfour, ainsi que sur l'application de l'Accord de paix global. Le Représentant spécial a fait une évaluation générale de la situation et exprimé un optimisme prudent. En ce qui concerne l'application de l'Accord de paix, il a souligné en particulier que l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement d'unité nationale ouvrait un nouveau chapitre dans l'histoire du Soudan. Le Représentant spécial a toutefois indiqué qu'en dépit des améliorations la situation demeurait très fragile. Les problèmes causés par une guerre civile qui durait depuis 24 ans ne pouvaient trouver une solution du jour au lendemain. En ce qui concerne le Darfour, il était plus réservé car si les villages étaient moins souvent victimes d'attaques de milices et si la situation humanitaire dans les camps s'était améliorée, la situation demeurait délicate. Les milices n'avaient pas été désarmées et les efforts du Gouvernement pour régler la question de l'impunité ne marquaient pas de progrès satisfaisants. Il a toutefois indiqué que la signature d'un accord de paix sur le Darfour d'ici à la fin de l'année était possible à condition qu'une pression accrue soit exercée sur toutes les parties en vue d'une solution.

Au cours des consultations qui ont suivi, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), M. Vassilakis, Ambassadeur de Grèce, a fait une déclaration au Conseil de sécurité sur les activités du Comité, dans laquelle il a souligné le travail accompli par le Comité depuis sa création. Les membres du Conseil ont rappelé toute l'importance qu'ils accordaient à l'issue positive de la prochaine série de pourparlers d'Abuja, dans la perspective d'un règlement du conflit au Darfour.

Questions diverses

Le 27 juillet, au cours d'une séance privée consacrée à la question intitulée « Lettres datées du 26 juillet 2005, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/485 et S/2005/489) », le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions relatives aux établissements humains au Zimbabwe, Anna Tibaijuka. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet de cette crise humanitaire et se sont prononcés en faveur d'une assistance humanitaire et de l'application des recommandations de l'Envoyée spéciale.

Amériques

Haïti

Le 28 juillet, au cours de consultations officieuses, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de paix sur la récente visite qu'il avait effectuée en Haïti. Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil de la situation en matière de sécurité, qu'il a qualifiée d'extrêmement fragile, et mis l'accent sur l'instabilité politique et la lenteur des progrès dans la préparation du processus électoral. Il a par ailleurs mis en évidence la contribution positive que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti apportait aux efforts pour stabiliser le pays.

Asie

Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le 6 juillet, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un dernier exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, sur l'application du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (MONUB), arrivé à son terme le 30 juin 2005, ainsi que sur l'ensemble des faits survenus à Bougainville depuis le 7 avril 2005, dont l'aboutissement a été l'entrée en fonctions du gouvernement autonome, le 15 juin, un événement qui a mis un point final à l'application de l'Accord de paix de Bougainville et consacré la réussite du mandat de la MONUB.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le 21 juillet, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, suite à une demande formulée par le Koweït au nom du Groupe des États arabes (S/2005/469), qui souhaitait que le Conseil tienne immédiatement une séance pour examiner l'évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Alvaro de Soto, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation dans la région.

Au cours de son exposé, le Coordonnateur spécial a déclaré que le retrait d'Israël de Gaza et de certaines parties septentrionales de la Cisjordanie était un moment empreint d'espoir mais qui comportait aussi des risques considérables. Il a ajouté que le retrait prévu, bien que partiel et bien que les termes en aient été fixés dans une grande mesure par l'occupant, était une mesure positive qui créait un précédent et à laquelle la communauté internationale ne pouvait qu'apporter son soutien. Le désengagement prochain offrait une occasion d'insuffler une nouvelle énergie à la feuille de route, qui était toujours considérée comme le meilleur moyen de réaliser une paix permanente et de mettre fin à l'occupation commencée en 1967.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'éviter de retomber dans un cycle de violence et insisté sur le fait qu'une paix permanente ne pouvait passer que par la coexistence de deux États viables, obtenue grâce à la pleine application de la feuille de route. Les orateurs ont aussi souligné qu'il importait de veiller à ce que le retrait israélien soit complet et ne préjuge pas des négociations sur le statut final.

Participaient également au débat les représentants de la Mission d'observation de la Palestine, d'Israël, du Koweït, de l'Égypte, du Yémen, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, de la République arabe syrienne, de la Malaisie, de l'Inde, du Liban, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite, de l'Iran (République islamique d'), de la Norvège, du Soudan, de Cuba, du Pakistan, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Maroc.

Les représentants de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique ont également fait des déclarations, de même que le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Liban

Le 26 juillet, au cours de consultations officieuses, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les membres du Conseil ont examiné la situation dans la zone d'opérations de la FINUL et exprimé leur préoccupation au sujet des violations de la Ligne bleue, qui ont causé des morts et des blessés de part et d'autre, et ils ont invité instamment les parties à mettre fin aux violations et à s'abstenir de tout acte et de toute provocation susceptibles d'entraîner une nouvelle escalade des tensions.

Le 25 juillet, les membres du Conseil ont tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents à la FINUL.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1614 (2005), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois se terminant le 31 janvier 2006.

Europe

Géorgie

Le 27 juillet, au cours d'une séance privée, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie, Heidi Tigliavini, a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Elle a qualifié la situation de délicate et complexe. Elle a fait part de l'optimisme réservé que lui inspiraient les messages politiques positifs émis depuis peu par les deux parties au conflit et insisté sur le fait que la communauté internationale devait poursuivre ses efforts coordonnés à l'appui du processus de paix. L'Envoyé spécial du Président de la Géorgie, Irakli Alasania, a présenté la position de son gouvernement.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont pris acte des signes de progrès récemment constatés après la réunion du Groupe des Amis, tenue à Genève en avril 2005 avec la participation des deux parties. Ils ont aussi souligné qu'il fallait intensifier le dialogue, qui avait déjà repris, et les efforts en vue d'un règlement pacifique du problème.

Le 25 juillet, les membres du Conseil ont tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents à la MONUG.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1615 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois se terminant le 31 janvier 2006.

Menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales du fait des actes terroristes

Le 7 juillet, à l'issue de consultations, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1611 (2005) condamnant les attentats terroristes perpétrés ce même jour à Londres.

Le 8 juillet, à l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/29), condamnant l'assassinat d'Ihab El Sherif, l'Ambassadeur d'Égypte en Iraq, ainsi que toutes les attaques terroristes en Iraq, et notamment les tentatives d'assassinat de diplomates de Bahreïn et du Pakistan et les attaques contre d'autres personnels civils. Le Conseil a réaffirmé son soutien sans faille au peuple iraquien durant la transition politique, ainsi qu'à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et a appelé la communauté internationale à soutenir le peuple iraquien dans sa recherche de la paix, de la stabilité et de la démocratie.

Le 12 juillet, dans une déclaration à la presse, le Président a déclaré que le Conseil condamnait catégoriquement l'attentat terroriste perpétré ce même jour au Liban, un attentat du fait duquel une personne avait été tuée et plusieurs autres blessées, dont le Ministre de la défense du pays. Il a ajouté que les membres du

Conseil condamnaient avec fermeté la poursuite des assassinats politiques et autres actes terroristes et qu'on ne laisserait pas les responsables de ces actes porter atteinte à la stabilité, à l'unité nationale, à la complète souveraineté et à l'indépendance politique du Liban. Dans la même déclaration, les membres du Conseil ont condamné l'attentat terroriste qui avait eu lieu le même jour en Israël, dans la ville de Netanya.

Le 20 juillet, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé des présidents du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, du Comité contre le terrorisme, créé par la résolution 1373 (2001), et du Comité créé par la résolution 1540 (2004) sur les activités récentes de ces trois organes, les progrès accomplis et les problèmes restant à résoudre. À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/34) dans laquelle il a notamment invité une fois encore les trois comités à coopérer plus étroitement entre eux.

Le 27 juillet, à l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/36) dans laquelle il a condamné catégoriquement les attentats terroristes commis à Charm el-Cheikh, en Égypte, le 23 juillet, et réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constituait l'une des menaces les plus graves qui soient contre la paix et la sécurité internationales et que tout acte de terrorisme était criminel et injustifiable, quels qu'en soient les motifs, le moment ou les auteurs.

Le 27 juillet, à l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/37) dans laquelle il a condamné avec la dernière fermeté l'assassinat, survenu le même jour, de deux diplomates algériens en poste à l'ambassade d'Algérie en Iraq, Ali Belaroussi et Azzedine Belkadi.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1617 (2005), par laquelle il a renforcé le régime de sanctions visant le réseau Al-Qaida, Oussama ben Laden et les Taliban et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et décidé de proroger le mandat de l'Équipe de surveillance pour une période de 17 mois.

Maintien de la paix

Le 18 juillet, lors d'une séance publique tenue à l'occasion du cinquième anniversaire de la résolution 1308 (2000), le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Peter Piot, sur la lutte contre le VIH/sida parmi les membres du personnel des opérations de maintien de la paix. À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/33), dans laquelle il a affirmé qu'il considérait que les hommes et les femmes en uniforme étaient des éléments essentiels de la lutte contre le VIH/sida et s'est félicité des efforts déployés par les États Membres, le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA pour lutter contre la propagation de la maladie. Dans la déclaration, le Conseil s'est aussi félicité que le Département des opérations de maintien de la paix collabore avec ONUSIDA afin de sensibiliser le personnel – civil ou en uniforme – chargé du maintien de la paix au VIH/sida et a salué l'action qu'ONUSIDA mène pour élaborer, en coopération avec les États intéressés, des programmes nationaux de

lutte contre le VIH/sida à l'intention de leur personnel en uniforme. Il a en outre encouragé les États Membres, lorsqu'ils préparent leur personnel pour participer aux opérations de maintien de la paix, à recourir aux meilleures pratiques en matière d'information, de prévention, de sensibilisation, de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, de services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels, et de soins et de traitement s'agissant du VIH/sida.

Tribunaux internationaux

Le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1613 (2005), par laquelle il a transmis à l'Assemblée générale la liste des candidats aux sièges de juge *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Questions thématiques

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 12 juillet, le Conseil a tenu une séance publique sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité face aux crises humanitaires : défis à relever; expérience acquise; orientations futures ». Le débat était présidé par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, Petros Molyviatis. Le Secrétaire général, puis le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ont fait une déclaration.

Avant le débat, la présidence a fait circuler au sujet de la question examinée un document de réflexion citant des secteurs particuliers dans lesquels le Conseil pourrait axer ses efforts en vue de rompre le cycle des conflits dans les sociétés où ils sévissent, d'empêcher ces sociétés de replonger dans ces crises, d'évaluer l'efficacité de telles mesures et de réfléchir à la nécessité de les renforcer à l'avenir.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/30) dans laquelle il a souligné à nouveau qu'il importait de rétablir d'urgence la justice et l'état de droit dans les sociétés qui sortent d'un conflit, en favorisant la réconciliation nationale, le développement démocratique et le respect des droits de l'homme, et s'est déclaré conscient de l'importance croissante des aspects civils de la gestion des conflits pour régler des situations de crise complexes et prévenir la reprise de conflits. Le Conseil a par ailleurs souligné qu'il fallait assurer un financement rapide et adéquat des priorités de l'action de consolidation de la paix à tous les stades du processus de paix, et a pris note avec intérêt de l'importante proposition du Secrétaire général tendant à créer une commission de consolidation de la paix.

Les enfants et les conflits armés

À l'issue de six mois de consultations sur un projet de résolution établi par le Bénin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 26 juillet, la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés, dans laquelle il a notamment prié le Secrétaire général d'instituer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé dans la même résolution et de l'appliquer dans un premier temps aux parties aux conflits armés dont le Conseil est saisi, mentionnées dans la liste annexée au rapport du Secrétaire général (S/2005/72), puis, en étroite consultation

avec les pays concernés, aux parties aux autres conflits armés mentionnées dans les listes annexées audit rapport, en gardant à l'esprit les débats au Conseil de sécurité et les vues exprimées par les États Membres, et en tenant compte des constatations et recommandations issues d'un examen indépendant de la mise en œuvre du mécanisme qui devront être communiquées au Conseil le 31 juillet 2006 au plus tard. Le Conseil a en outre décidé de créer un groupe de travail du Conseil de sécurité qui sera chargé d'examiner les rapports du mécanisme et de faire des recommandations pertinentes au Conseil.

Questions diverses

Le 28 juillet, au cours de consultations officieuses consacrées à des questions diverses, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, a fait un exposé au Conseil sur la dimension Droits de l'homme des questions soumises à l'examen du Conseil. Le Haut Commissaire a parlé de sa récente visite en Afrique de l'Ouest et souligné que ses interlocuteurs, dans les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil dans lesquels il s'était rendu, étaient profondément préoccupés par l'impunité, une impunité qui suscite la peur et l'insécurité et sape les perspectives de paix et de stabilité à long terme.
